

DOSSIER 1 – OPÉRATIONS COURANTES

Partie A - Opérations liées aux achats et aux ventes

1. Présenter les trois types de réductions commerciales en indiquant leur modalité d'enregistrement respective.

Réductions commerciales: rabais, remises, ristournes

- définitions :
 - Rabais: réductions pratiquées exceptionnellement sur le prix de vente pour tenir compte, par exemple, d'un défaut de qualité ou de conformité des objets vendus;
 - Remises: réductions pratiquées habituellement sur le prix courant de vente en considération, par exemple, de l'importance de la vente ou de la profession du client.
 - Ristournes: réductions de prix calculées sur l'ensemble des opérations faites avec le même tiers pour une période déterminée (ristourne annuelle par exemple).
- comptabilisation

Les réductions de caractère commercial consenties sur la facture initiale n'apparaissent pas en comptabilité. Les comptes «Achats» et «Ventes» sont mouvementés pour le montant net de réduction.

Réductions commerciales accordées après la facturation initiale:

- chez le fournisseur, la réduction est enregistrée
 - Au débit du compte 709 « Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise ».
 - A la clôture de l'exercice, le compte 709 débiteur est viré au débit du compte 70 «Ventes ».
- chez le client, la réduction est enregistrée
 - Au crédit du compte 609 «Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats ».
 - A la clôture de l'exercice, le compte 609 créditeur est viré au crédit du compte 60 «Achats».

2. À partir de l'annexe 1, comptabiliser au journal de la SA ANTOMALE les opérations courantes du mois de novembre 2011.

03/11/2011

6226	Honoraires		800,00
44566	TVA déductible sur décaissements		160,00
401	Fournisseurs.		960,00
<i>Facture n° 00016726, Règlement différé : compte transitoire pour la TVA</i>			

07/11/2011

607	Achats de marchandises	5 x 400 x 0,9	1 800,00
6241	Transport sur achats		150,00
44566	TVA sur autres biens et services		390,00
401	Fournisseurs.		1 950,00
44571	TVA collectée		390,00
<i>Facture n° 2028638. Numéro intracommunautaire donné.</i>			

09/11/2011

411	Clients		2 246,40
701	Ventes de produits finis	0,9 x [(3 x 160) + (6 x 150) + (3 x 200)]	1 782,00
706	Prestations de service		90,00
44571	TVA collectée		374,40
<i>Facture n° 13201</i>			

15/11/2011

701	Ventes de produits finis	0,9 x (3 x 200)	540,00	
44571	TVA collectée		108,00	
709		Rabais, remises, ristournes accordés		60,00
411		Clients		588,00
<i>Facture d'avoir n° 47</i>				

17/11/2011

411	Clients		5 200,00	
4191	Clients. Avances et acomptes reçus sur commandes.		1 300,00	
701		Ventes de produits finis (20 x 250) + 1 500		6 500,00
<i>Facture n° 13210. Vente intracommunautaire, Numéro intracommunautaire donné.</i>				

23/11/2011

6211	Personnel intérimaire		1 200,00	
44566	TVA sur autres biens et services	(1 200 - 12) x 0,20	237,60	
765		Escompte obtenu		12,00
401		Fournisseurs.		1 425,60
<i>Facture n° 12424. (TVA sur les débits sans incidence sur la TVA: règlement immédiat)</i>				

23/11/2011

401	Fournisseurs.		1 425,60	
512		Banque		1 425,60
<i>Virement bancaire</i>				

27/11/2011

Aucune écriture en principe

29/11/2011

512	Banque		18 260,00	
6225	Rémunérations d'affacturage		1 200,00	
668	Autres charges financières		300,00	
44566	TVA sur autres biens et services	1 200 x 0,20	240,00	
411		Clients		20 000,00
<i>Virement bancaire consécutif à un affacturage</i>				

30/11/2011

401	Fournisseurs.		960,00	
512		Banque		960,00
<i>Chèque n° 567345</i>				

Partie B - Charges de personnel

1. Indiquer les éléments constitutifs :

- du salaire brut,
- du salaire net à payer.

Le calcul du salaire brut

Les rémunérations comportent plusieurs éléments:

- le salaire de base déterminé dans le contrat de travail,
- les heures supplémentaires,
- les primes diverses: d'ancienneté, d'assiduité, de rendement, de fin d'année ...
- les avantages en nature (nourriture, logement, voiture ...) fournis par l'entreprise,
- les congés payés qui se substituent aux salaires pendant la période où le salarié prend ses congés.

L'ensemble de ces éléments constitue le salaire brut soumis aux cotisations sociales.

Le calcul du salaire net à payer

Le montant du salaire net à payer s'obtient en retirant du salaire brut:

- l'ensemble des cotisations salariales,
- les avantages en nature éventuellement pris en compte dans le salaire brut. Ces avantages ont en effet déjà été reçus par les salariés,
- les acomptes et avances éventuellement versés antérieurement,
- les saisies-arrêts sur salaires qui peuvent avoir été notifiées à l'employeur par un tribunal.

2. Calculer le salaire net à payer par l'entreprise SA ANTOMALE à ses salariés au titre du mois de novembre 2011.

Salaires bruts		89 700,00
Charges de sécurité sociale	5 700,00	
CSG déductible	4 500,00	
CSG/CRDS non déductible	2 500,00	
Assurance chômage	2 200,00	
Caisse de retraite	<u>4 300,00</u>	
Total des cotisations salariales		<u>19 200,00</u>
Salaires nets		70 500,00
Acomptes versés		3 500,00
Opposition sur salaires		<u>1 000,00</u>
Salaires nets à payer de novembre		66 000,00

3. Déterminer le coût total du personnel pour l'employeur.

Coût du personnel = Rémunérations brutes + Charges patronales

Charges de sécurité sociale	28 300,00
CSG déductible	
CSG/CRDS non déductible	
Assurance chômage	4 000,00
Caisse de retraite	<u>6 700,00</u>
Total des cotisations patronales	39 000,00
Salaires bruts	89 700,00
Total des cotisations patronales	<u>39 000,00</u>
Coût total du personnel	128 700,00

Partie C – TVA

1. Pourquoi la TVA apparaît-elle dans les comptes de tiers ?

La TVA n'est pas un impôt à la charge des entreprises : elle est supportée par le consommateur final.

Elle n'occasionne pour les entreprises que de simples mouvements de trésorerie et est enregistrée en compte de tiers (classe 4).

- La TVA collectée sur les ventes est encaissée auprès des clients et reversée au Trésor : elle ne constitue pas un produit pour l'entreprise mais une dette envers l'État enregistrée au compte 44571 «TVA collectée».
- La TVA déductible sur les achats est payée aux fournisseurs mais restituée par le Trésor : elle ne constitue pas une charge pour l'entreprise mais une créance vis-à-vis de l'État enregistrée aux comptes 44562 «TVA déductible sur immobilisations » et 44566 « TVA déductible sur autres biens et services ».
- La TVA à payer à l'État est enregistrée au compte 44551 «TVA à décaisser ».

2. À l'aide de l'annexe 3, calculer le montant de la TVA due, ou le montant du crédit de TVA à reporter, au titre du mois de novembre 2011.

	montant HT	TVA collectée	TVA déductible
Ventes de marchandises HT réalisées en France	500 000,00	100 000,00	
Ventes de marchandises dans des pays de l'Union Européenne	550 000,00		
Prestations de services HT facturées (a)	750 000,00	150 000,00	
dont prestations réglées courant novembre	200 000,00		
Achats HT de biens en France	700 000,00		140 000,00
Achats HT de services en France. (b)	50 000,00		
Achats HT de biens dans des pays de l'Union Européenne	35 000,00	7 000,00	7 000,00
Acquisitions HT d'immobilisations en France (c)	160 000,00		32 000,00
Crédit de TVA d'octobre			90 000,00
Total		257 000,00	269 000,00
Crédit de TVA à reporter			12 000,00

(a) l'entreprise a opté pour la TVA sur les débits par conséquent la date de règlement n'intervient pas (prestations réglées courant novembre)

(b) Aucun fournisseur n'a opté pour la TVA sur les débits. La TVA n'est déductible qu'à la date de règlement (décembre 2011)

(c) TVA déductible sur immobilisations

3. Enregistrer au journal l'écriture relative à la déclaration de TVA au 30 novembre 2011.

30/11/2011

44571	TVA collectée	250 000,00	
4452	TVA due intracommunautaire	7 000,00	
44562	TVA déductible sur immobilisations		32 000,00
445661	TVA déductible sur autres biens et services		140 000,00
445662	TVA déductible sur biens et services-achats intracommunautaires		7 000,00
44567	Crédit de TVA à reporter (90 000 - 12 000)		78 000,00
<i>Liquidation de la TVA du mois de novembre</i>			

DOSSIER 2 – OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

Partie A - Opérations d'investissement

1. À quelle valeur sont inscrites à l'actif les immobilisations acquises à titre gratuit ?

Lorsqu'une entreprise reçoit une immobilisation à titre gratuit, en général par succession ou donation, celle-ci doit figurer à son bilan pour sa valeur vénale.

La TVA ne concerne pas les opérations gratuites sauf exceptions.

2. Donner une définition de cette valeur.

La valeur vénale est la valeur que l'entreprise pourrait obtenir de la vente du bien, déduction faite des frais liés à la vente.

3. À quelle valeur sont inscrites à l'actif les immobilisations acquises à titre onéreux ?

À la date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition, égal au prix d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à l'immobilisation.

4. Indiquer quels en sont les éléments constitutifs.

- Le prix d'acquisition :
 - s'entend *net de réductions de toute nature y compris escomptes*.
 - comprend les droits de douane éventuels ainsi que les taxes non déductibles (comme la TVA dans le cas de l'acquisition d'un véhicule de tourisme).
- Les coûts directement attribuables sont ceux engagés pour mettre l'actif en état de fonctionner (frais de livraison, d'installation, de mise en service).

Les dépenses de réparation ou de remise en état d'un bien acheté d'occasion sont également des éléments du coût d'acquisition.

- *Les honoraires, commissions et droits de mutation :*
 - peuvent être inclus dans le coût d'acquisition (normes IFRS)
 - peuvent être constatés en charges de l'exercice (avis du CNC).

Il s'agit d'une option laissée au libre choix de l'entreprise et qui s'applique ensuite à toutes les immobilisations de même nature selon le principe de permanence des méthodes.

- *Le coût de financement de l'immobilisation pendant la période précédant sa mise en service, à condition que cette période soit suffisamment longue :*
 - peut être inclus dans le coût d'acquisition (normes IFRS)
 - peut être exclu du coût d'acquisition (avis du CNC).

5. Enregistrer les écritures d'acquisition du terrain et de la presse.

15/05/2011

211	Terrains	100 000,00	
44562	TVA déductible sur immobilisations	20 000,00	
778	Autres produits exceptionnels		100 000,00
44571	TVA collectée		20 000,00
<i>Enregistrement du terrain reçu à titre gratuit</i>			
<i>La TVA ne concerne pas les opérations gratuites sauf exception, ce qui est le cas ici.</i>			

2/09/2011

2154	Matériel industriel (60 000 x 0,98) + 500 + 2 000)	61 300,00	
44562	TVA déductible sur immobilisation	12 260,00	
404	Fournisseurs d'immobilisations		73 560,00
<i>Acquisition de la presse frais accessoires et escompte inclus</i>			

2/09/2011

404	Fournisseurs d'immobilisations	73 560,00	
512	Banque		73 560,00
<i>Règlement par chèque bancaire</i>			

Partie B - Opérations de financement

1. Présenter les deux premières lignes et la dernière ligne du tableau d'emprunt en complétant le tableau fourni en *annexe A (à rendre avec la copie)*.

ANNEXE A

**Tableau d'amortissement de l'emprunt
(à rendre avec la copie)**

Année	Capital restant dû en début de période	Intérêts	Amortissement	Annuité
2012	50 000,00	3 000,00	8 869,82	11 869,82
2013	41 130,18	2 467,81	9 402,01	11 869,82
.....				
2016	11 197,92	671,90	11 197,92	11 869,82

Pour les intérêts 2016, légère erreur d'arrondi : 671,88 si on calcule l'intérêt sur le capital restant dû.

2. Enregistrer toutes les écritures du 1^{er} septembre 2011 au 1^{er} septembre 2012 concernant cet emprunt.

1/09/2011

512	Banque	50 000,00	
164	Emprunt auprès d'établissement de crédit		50 000,00
<i>Encaissement d'un emprunt</i>			

31/12/2011

661	Charges d'intérêts	1 000,00	
1688	Intérêts courus non échus		1 000,00
<i>Intérêts courus sur l'exercice du 01/09/2011 au 31/12/2011: 50 000 x 6 % x 4/12</i>			

1/01/2012

1688	Intérêts courus non échus	1 000,00	
661	Charges d'intérêts		1 000,00
<i>Contrepassation écriture du 31/12 d'intérêts courus</i>			

1/09/2012

661	Charges d'intérêts	3 000,00	
164	Emprunt auprès d'établissement de crédit	8 869,82	
512	Banque		11 869,82
<i>Annuité du 1/09/2012</i>			

3. Rappeler et définir le principe comptable permettant de justifier l'écriture du 31 décembre 2011.

Il s'agit du **principe d'indépendance des exercices** : Le Code de commerce prévoit le découpage de la vie d'une entreprise en exercices ainsi que l'établissement des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à la clôture de chacun de ces exercices. En conséquence, il est nécessaire, lors des travaux d'inventaire, d'exclure ou, au contraire, de rattacher à l'exercice certaines charges ou certains produits.

Il convient également de tenir compte du principe de continuité de l'exploitation «Pour l'établissement des comptes annuels, le commerçant, personne physique ou morale, est présumé poursuivre ses activités».

DOSSIER 3 – CESSION D'IMMOBILISATION ET ANNEXE

Partie A - Cession d'immobilisation

1. Rappeler l'écriture constatée lors de la cession de la presse le 15 novembre 2011.

15/11/2011

462	Créances sur cession d'immobilisations	7 200,00	
775	Produit des cessions d'éléments d'actif		6 000,00
44571	État - TVA collectée		1 200,00
<i>Vente à crédit</i>			

15/11/2011

6812	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 000,00	
281545	Amortissement de l'outillage industriel		6 000,00
<i>Complément d'amortissement du 01/01/2011 à la date de cession : (45 000 – 5 000) x 900/6000</i>			

2. Enregistrer les écritures d'inventaire liées à la vente de la presse (on ne tiendra pas compte de l'amortissement dérogatoire).

31/12/2011

28155	Amortissement de l'outillage industriel (a)	32 000,00	
675	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	13 000,00	
2155	Outillage industriel		45 000,00
<i>(a) (45 000 – 5 000) x (1 200 + 1 500 + 1 200)/6000 + 6 000</i>			
<i>Sortie de l'actif à la valeur comptable pour solde du compte d'immobilisation et d'amortissement</i>			

Partie B - Annexe

1. Présenter en quelques lignes le rôle de l'annexe.

L'annexe commente et complète les informations du compte de résultat et du bilan.

En présentation de base il comprend les tableaux relatifs aux immobilisations, amortissements, dépréciations et provisions et l'état des échéances des créances et des dettes

En cas de choix de la présentation développée pour le compte de résultat et le bilan, l'annexe comprend obligatoirement un tableau de financement et facultativement le tableau des soldes intermédiaires de gestion.

2. Compléter le tableau des immobilisations présenté en annexe B (à rendre avec la copie).

ANNEXE B
Tableau des immobilisations
(à rendre avec la copie)

Situations et mouvements

Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles - Presse P369	45 000		45 000	0

3. Compléter le tableau des amortissements présenté en annexe C (à rendre avec la copie).

ANNEXE C
Tableau des amortissements
(à rendre avec la copie)

Situations et mouvements

Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles - Presse P369	26 000	6 000	32 000	0

4. Quels autres tableaux doivent être présentés dans l'annexe du système de base ?

Tableaux relatifs aux dépréciations et provisions

État des échéances des créances et des dettes

DOSSIER 4 – TRAVAUX D'INVENTAIRE

1. Énoncer et définir le principe comptable qui conduit à la constatation des dépréciations à la clôture de l'exercice.

Il s'agit du principe de prudence

L'application de ce principe se traduit par les règles suivantes:

- La prise en compte d'un produit non encore réalisé est interdite,
- Au contraire, la prise en compte d'une charge seulement probable est obligatoire.

2. Enregistrer les écritures d'inventaire relatives aux différentes opérations

31/12/2011

48600	Charges constatées d'avance	1 200,00	
616	Primes d'assurance		1 200,00
<i>Charge constatée d'avance du 1/01/2012 au 31/08/2012. (1 800 x 8/12)</i>			

31/12/2011

6875	Dotations aux provisions exceptionnelles	3 500,00	
1511	Provisions pour litiges		3 500,00
<i>Provision pour le litige aux prud'hommes.</i>			

31/12/2011

6061	Fournitures non stockables	900,00	
44586	Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues	180,00	
408	Fournisseurs- Factures non parvenues		1 080,00
<i>Prélèvement d'EDF. Factures non parvenues</i>			

31/12/2011

476	Différence de conversion-actif	150,00	
411	Clients		150,00
<i>Diminution de la valeur de la créance au 31/12/2011 par rapport au 28/10/2011 : 5 000 x (0,75 - 0,78)</i>			

31/12/2011

6865	Dotations aux provisions financières	150,00	
1515	Provisions pour pertes de change		150,00
<i>Provision pour pertes de change.</i>			

31/12/2011

1515	Provisions pour pertes de change	820,00	
7865	Reprises sur provisions financières		820,00
<i>Reprise de la provision de l'exercice 2010 devenue sans objet (facture réglée).</i>			

31/12/2011

6544	Pertes sur créances irrécouvrables	6 000,00	
44571	TVA collectée	1 200,00	
416	Clients douteux (9 600 – 2 400)		7 200,00
<i>Créance devenue irrécouvrable</i>			

31/12/2011

491	Dépréciations des comptes de clients	1 600,00	
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants		1 600,00
<i>Dépréciation effectuée le 31/12/2010 sur le montant HT : (9 600,00 /1,2) x 0,2</i>			
<i>Reprise de la dépréciation de l'exercice 2010 devenue sans objet</i>			